

Zad de Notre-Dame-des-Landes : contribuer à la terre en commun

15 octobre 2019



Solidaires a décidé de participer et relayer cet appel à dons.

Zad de Notre-Dame-des-Landes : Contribuer à la terre en commun

<https://encommun.eco/>



La lutte à Notre Dame des Landes ne s'est pas arrêtée à la suite de l'abandon du projet d'aéroport en janvier 2018. L'extraordinaire mouvement qui a porté la lutte reposait également sur la pérennisation des projets qui se sont développés tout au long de ces années de lutte : forestiers (scierie, menuiserie, charpente...), agricoles (Agro-foresterie, apiculture, élevage en éco-pâturage, maraîchage bio...), artisanaux (travail du cuir, forge, couture, poterie...), solidaires (réseau de ravitaillement, cantines mobiles, groupe de soutien juridique...), de transformation (conserverie, brasserie, boulangerie), sociaux (assemblées populaires, commissions de travail, chantiers communs, formations...) et de nombreux autres en cours d'installation).

Fond de dotation.

Il s'agit désormais de transformer toutes ces expériences en un élan collectif pour l'avenir et la préservation des terres. Pour cela un fond de dotation a été créé. C'est une structure juridique d'intérêt général qui permet l'acquisition collective de terres, forêts et de bâtis, sans aucun système de parts ou d'actions. Les biens acquis sont ainsi placés hors de toute spéculation ou recherche d'enrichissement personnel.

L'acquisition du foncier est stratégique pour la préservation des terres et des projets.

La lutte pour l'accès à la terre se poursuit pour que le foncier aille en priorité non pas à l'agrandissement de fermes conventionnelles alentour, mais à des projets agricoles issus du mouvement. Le mouvement pour un avenir commun dans le bocage a déjà réussi, grâce à une dynamique d'installations paysannes, à se positionner sur 310 hectares de terres. Une partie est d'ores et déjà signée en baux ruraux environnementaux de 9 ans avec le Conseil départemental, une autre partie devrait l'être dès l'obtention des dernières autorisations d'exploiter. Ces baux permettent de sécuriser partiellement les projets et rendent les usager.es de ces terres prioritaires à l'achat en cas de cession par le conseil départemental.

Mais la situation est très loin d'être stabilisée pour les projets d'installations issus de la lutte ! Le 17 septembre, 200 personnes se sont réunies devant la préfecture à Nantes à l'occasion de la réunion de la CDOA (Commission d'Orientation et d'attribution des terres) qui devait statuer sur les autorisations d'exploitation. La CDOA a décidé l'ajournement de l'examen des demandes de projet d'installation. Localement, cet ajournement ne surprend pas, il est le prolongement des louvoisements des pouvoirs publics depuis l'abandon du projet au sujet de la redistribution et de l'usage des terres de la Zad.

(Au moment où se déroulait le rassemblement devant la préfecture, un incendie a été déclenché sur une parcelle du mouvement. Celle-ci était située à côté d'un champ sur lequel la CDOA devait statuer aujourd'hui. 1ha de prairie comportant des bottes de foin

• Emplacement : ré-agir ensemble > Mobilisations et actualités > Actualités >

• Adresse de cet article :

<https://solidaires.org/Zad-de-Notre-Dame-des-Landes-contribuer-a-la-terre-en-commun>